## Qu'est ce qu'une AMAP ? (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Une AMAP naît de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat pour une saison de production (printemps/été ou automne/hiver). Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire qui peuvent être aussi bien des **légumes**, des **oeufs**, du **fromage** ou de la **viande**...

Le groupe de consommateurs et le producteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer qui s'inspireront de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique (les producteurs possèdent souvent le logo AB). En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature. Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorise une gestion responsable et partagée des biens communs.

Le prix du panier est fixé de manière **équitable** : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur. Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface avec une qualité nutritionnelle et gustative supérieure (dégagé du soucis de rendement et de vente, le producteur recherche la satisfaction des consommateurs en privilégiant les variétés végétales -ou races animales- de terroir ou anciennes reconnues pour leur qualité gustative). Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gâchis, de l'absence d'intermédiaires et d'un emballage minimum voir absent. Afin de permettre la participation de tous à l'AMAP, et notamment des consommateurs à faible revenu, différentes possibilités de règlement existent, par exemple la mensualisation des encaissements des chèques.

Les engagements des consommateurs : En adhérant à une AMAP, le consommateur prend les responsabilités suivantes : -S'engager en payant sa part de la récolte à l'avance, en comprenant que cela inclut le partage des risques et des bénéfices avec la ferme, pour la saison à venir. -Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Prévenir s'il ne peut prendre son panier (retard, vacances, etc.) - Communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès de son producteur et du coordinateur, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles. -Partager ses idées et ses initiatives avec la ferme et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Les engagements des producteurs : En devenant partenaire d'une AMAP, le producteur prend les responsabilités suivantes : -Produire une diversité de produits pour composer des paniers variés. -Livrer les produits au jour et à l'heure dits. -Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison -Etre ouvert pour expliquer le travail de la ferme - Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. -Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons. -Effectuer une évaluation à la fin de la saison.

plus d'informations sur http://www.reseau-amap.org/

## Qu'est ce qu'une AMAP ? (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Une AMAP naît de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat pour une saison de production (printemps/été ou automne/hiver). Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire qui peuvent être aussi bien des légumes, des oeufs, du fromage ou de la viande...

Le groupe de consommateurs et le producteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer qui s'inspireront de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique (les producteurs possèdent souvent le logo AB). En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature. Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorise une gestion responsable et partagée des biens communs.

Le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur. Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface avec une qualité nutritionnelle et gustative supérieure (dégagé du soucis de rendement et de vente, le producteur recherche la satisfaction des consommateurs en privilégiant les variétés végétales -ou races animales- de terroir ou anciennes reconnues pour leur qualité gustative). Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gâchis, de l'absence d'intermédiaires et d'un emballage minimum voir absent. Afin de permettre la participation de tous à l'AMAP, et notamment des consommateurs à faible revenu, différentes possibilités de règlement existent, par exemple la mensualisation des encaissements des chèques.

Les engagements des consommateurs : En adhérant à une AMAP, le consommateur prend les responsabilités suivantes : -S'engager en payant sa part de la récolte à l'avance, en comprenant que cela inclut le partage des risques et des bénéfices avec la ferme, pour la saison à venir. -Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Prévenir s'il ne peut prendre son panier (retard, vacances, etc.) - Communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès de son producteur et du coordinateur, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles. -Partager ses idées et ses initiatives avec la ferme et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Les engagements des producteurs : En devenant partenaire d'une AMAP, le producteur prend les responsabilités suivantes : -Produire une diversité de produits pour composer des paniers variés. -Livrer les produits au jour et à l'heure dits. -Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison -Etre ouvert pour expliquer le travail de la ferme -Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. -Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons. -Effectuer une évaluation à la fin de la saison.

plus d'informations sur http://www.reseau-amap.org/

## Qu'est ce qu'une AMAP ? (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Une AMAP naît de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat pour une saison de production (printemps/été ou automne/hiver). Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire qui peuvent être aussi bien des **légumes**, des **oeufs**, du **fromage** ou de la **viande**...

Le groupe de consommateurs et le producteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer qui s'inspireront de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique (les producteurs possèdent souvent le logo AB). En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature. Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorise une gestion responsable et partagée des biens communs.

Le prix du panier est fixé de manière **équitable** : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur. Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface avec une qualité nutritionnelle et gustative supérieure (dégagé du soucis de rendement et de vente, le producteur recherche la satisfaction des consommateurs en privilégiant les variétés végétales -ou races animales- de terroir ou anciennes reconnues pour leur qualité gustative). Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gàchis, de l'absence d'intermédiaires et d'un emballage minimum voir absent. Afin de permettre la participation de tous à l'AMAP, et notamment des consommateurs à faible revenu, différentes possibilités de règlement existent, par exemple la mensualisation des encaissements des chèques.

Les engagements des consommateurs : En adhérant à une AMAP, le consommateur prend les responsabilités suivantes : -S'engager en payant sa part de la récolte à l'avance, en comprenant que cela inclut le partage des risques et des bénéfices avec la ferme, pour la saison à venir. -Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Prévenir s'il ne peut prendre son panier (retard, vacances, etc.) - Communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès de son producteur et du coordinateur, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles. -Partager ses idées et ses initiatives avec la ferme et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Les engagements des producteurs : En devenant partenaire d'une AMAP, le producteur prend les responsabilités suivantes : -Produire une diversité de produits pour composer des paniers variés. -Livrer les produits au jour et à l'heure dits. -Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison -Etre ouvert pour expliquer le travail de la ferme - Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. -Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons. -Effectuer une évaluation à la fin de la saison.

plus d'informations sur http://www.reseau-amap.org/

## Qu'est ce qu'une AMAP ? (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Une AMAP naît de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat pour une saison de production (printemps/été ou automne/hiver). Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire qui peuvent être aussi bien des légumes, des oeufs, du fromage ou de la viande...

Le groupe de consommateurs et le producteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer qui s'inspireront de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique (les producteurs possèdent souvent le logo AB). En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature. Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorise une gestion responsable et partagée des biens communs.

Le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur. Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface avec un qualité nutritionnelle et gustative supérieure (dégagé du soucis de rendement et de vente, le producteur recherche la satisfaction des consommateurs en privilégiant les variétés végétales -ou races animales- de terroir ou anciennes reconnues pour leur qualité gustative). Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gâchis, de l'absence d'intermédiaires et d'un emballage minimum voir absent. Afin de permettre la participation de tous à l'AMAP, et notamment des consommateurs à faible revenu, différentes possibilités de règlement existent, par exemple la mensualisation des encaissements des chêques.

Les engagements des consommateurs : En adhérant à une AMAP, le consommateur prend les responsabilités suivantes : -S'engager en payant sa part de la récolte à l'avance, en comprenant que cela inclut le partage des risques et des bénéfices avec la ferme, pour la saison à venir. -Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Prévenir s'il ne peut prendre son panier (retard, vacances, etc.) - Communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès de son producteur et du coordinateur, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles. -Partager ses idées et ses initiatives avec la ferme et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Les engagements des producteurs : En devenant partenaire d'une AMAP, le producteur prend les responsabilités suivantes : -Produire une diversité de produits pour composer des paniers variés. -Livrer les produits au jour et à l'heure dits. -Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison -Etre ouvert pour expliquer le travail de la ferme - Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. -Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons. -Effectuer une évaluation à la fin de la saison.

plus d'informations sur http://www.reseau-amap.org/